

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 7

Artikel: L'apiculture rationnelle [6]
Autor: Eugène, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOCUMENTATION ÉTRANGÈRE

L'apiculture rationnelle

par Georges Eugène — Berthenay (I.-et-L.)
(suite)

L'assimilation de cette énorme masse de nourriture n'a pas comme seul résultat l'augmentation du poids et du volume de la larve. La diversité, la spécificité des hormones qu'elle contient agissent sur la forme et les aptitudes des futurs adultes. Chez certains embryons, les ovaires seront développés au détriment du cerveau, de certains organes sécrétateurs, des outils de travail. Ils aboutiront à la forme pondeuse. Chez d'autres, le développement portera sur les glandes mammaires, au détriment des ovaires. Ces embryons aboutiront à la forme ouvrière.

Le travail des cellules des embryons, travail intense et délicat par excellence, est, selon la loi de Van't Hoff lié à la température du milieu. Il est aisé de comprendre combien il est INDISPENSABLE de respecter la stabilité de la température du nid à couvain, toute atteinte à cette stabilité portant également atteinte à la physiologie des embryons.

De nombreuses expériences ont d'ailleurs mis ce fait en évidence.

- Si l'on refroidit entre 8 et 12° un cadre de couvain, et si on le replace ensuite dans la ruche, la plupart des larves périssent. Celles qui réussissent à survivre donnent des gynandromorphes.
- Un refroidissement du couvain entraîne, chez les abeilles qui éclosent, le raccourcissement de la trompe, la longueur de cette dernière dépendant surtout des conditions de nutrition pendant les premiers stades larvaires.

Bien que ces modifications ne soient pas héréditaires, il importe de les éviter, car elles sont le signe extérieur de troubles de la nutrition, qui se traduiront plus tard par une longévité diminuée et une moindre résistance aux maladies.

Ce serait une erreur de continuer à croire qu'une température supérieure à 18° est sans danger pour le couvain. Un refroidissement à 20° est mortel pour la plupart des larves. A 25° celles qui survivent donnent des infirmes.

Retenons de ce qui précède qu'il y a lieu d'éviter toute pratique apicole comportant l'ouverture du nid à couvain, et que, lorsque celle-ci est indispensable (cas des ruches productrices de miel) toutes les précautions doivent être prises pour que l'opération soit très rapidement terminée et se déroule dans une atmosphère calme, à l'heure la plus chaude de la journée et avec le minimum de trouble pour les abeilles.

L'ouverture du nid à couvain peut être considérée comme une véritable opération chirurgicale, ouvrant la porte à la maladie et pouvant être fatale à la colonie.

b) Continuité de l'alimentation des larves

Les larves sont nourries par les nourrices, dans la mesure où celles-ci sont elles-mêmes convenablement alimentées en eau, nectar et pollen.

En général, le pollen est approvisionné en quantité suffisante pour faire face au chômage imposé aux collectrices par le mauvais temps. Il n'en est pas toujours de même pour l'eau et le nectar qui peuvent faire défaut, au bout de peu de jours, dans une ruche d'élevage.

Il y a donc lieu de prévoir l'installation d'un nourrisseur qui sera rempli de sirop de miel (et non de sucre) chaque fois que ce sera utile.

Aucune trappe à pollen ne sera installée à l'entrée des ruches d'élevage. Il n'y a jamais trop de pollen dans un nid, la ponte de la reine et le développement du couvain étant étroitement liés à la quantité de pollen emmagasinée.

c) Quiétude et sécurité de la colonie

Le bruit, l'enfumage, le trouble apporté par l'ouverture de la ruche, affaiblissent la vitalité de ses habitants, car ils interrompent brutalement les nombreux phénomènes physiologiques qui se déroulent en permanence dans le nid : métabolisme des embryons, mues de larves, sécrétions diverses chez les adultes de tout âge, pondeuses comprises.

Suffoquées par la fumée, affolées par la lumière, épouvantées par l'enlèvement des cadres, par les signaux de détresse des blessées, par l'odeur des écrasées, brusquement refroidies par les flots de l'air extérieur, les abeilles dont on a violé le nid subissent une crise nerveuse qui peut les conduire à tuer leur reine, mais qui retentit toujours sur la santé de la colonie.

Ce phénomène de crise nerveuse est mis en évidence par les Bombus qui, après un transport de 200 km. en chemin de fer, et malgré toutes les précautions prises en ce qui concerne l'aération et l'alimentation, meurent les uns après les autres, dans les heures qui suivent leur arrivée à destination.

La quiétude et le calme sont tellement indispensables aux abeilles que l'on a vu des colonies s'affaiblir jusqu'à disparaître simplement parce qu'une tôle ou une planche, agitée par le vent, frôlait inopinément leur ruche.

Il est donc possible de conclure de tout ce qui précède que les ruchettes productrices d'essaims devront être conçues de telle sorte que leur nid soit à l'abri des interventions de l'homme.

Quant à la sécurité des colonies, elle devra être assurée par l'apiculteur qui parera aux dangers qui les menaçdent : le froid en hiver (mise en place des doubles parois), l'humidité (pose d'un toit métallique), les rongeurs et les lézards (calibrage de l'entrée), les serpents, limaces, etc. (surélévation suffisante des ruches), excès de chaleur en été (abri sous un arbre de feuilles caduques), risques d'incendie (déserbagement des alentours), la famine (constitution de réserves suffisantes, avant l'hiver, à l'aide du nourrisseur).

Maintenant que nous avons résumé les conditions les plus favorables au développement du couvain, voyons comment les réaliser d'une façon pratique.

(A suivre.)

Variétés

Résolution prise par le grand Comité de l'Union suisse des paysans

Le grand comité de l'Union des paysans a tenu séance le 20 avril 1961 à Berne. Après avoir examiné la situation actuelle de l'agriculture, ainsi que les moyens propres à améliorer cette peu satisfaisante situation, le grand comité a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Le grand comité de l'Union suisse des paysans reconnaît que les autorités et le peuple suisses ont pris jusqu'à présent des mesures destinées à protéger l'agriculture. Toutefois, ces mesures, renforcées par les efforts opiniâtres déployés par les agriculteurs, ne sont pas parvenues à empêcher que, d'une façon générale, le revenu des exploitations paysannes ne se détériore et ce, tout particulièrement pour les exploitations situées dans les Préalpes et dans les régions de la montagne. Le revenu du travail des membres de la famille travaillant sur l'exploitation, revenu considéré dans la moyenne des trois années 1959/1961 et pour les exploitations qui font contrôler leur comptabilité par le Secrétariat des paysans suisses, et dont tant l'étendue que la gestion sont supérieures à la moyenne générale du pays, est estimé, par journée de travail et par homme, à 3 francs en dessous du niveau des salaires obtenus par d'autres professions comparables.